



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 16 mars 2021

RN 13 – DÉVIATION SUD-OUEST D'ÉVREUX – SECTION CAMBOLLE – LES FAYAUX

Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale du 16 mars au 19 avril 2021

Le projet de déviation sud-ouest d'Évreux, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'État, représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie, concerne une infrastructure de 7,3 km de voie express à 2x2 voies.

Le tracé prend son origine à la hauteur du giratoire de la déviation sud-est d'Évreux (RN1013) et de l'actuelle RD 6154, appelé «giratoire des Fayaux». Il longe au sud la zone industrielle de la Madeleine et utilise pour partie l'emprise du Chemin Potier pour traverser la forêt d'Évreux. Il franchit ensuite la vallée de l'Iton au Sud de l'hippodrome et la vallée de la Queue d'Hirondelle pour se raccorder à la déviation de Parville, déjà en service, au niveau du giratoire de Cambolle.

L'aménagement de la déviation sud-ouest d'Évreux a pour objectifs :

- d'assurer la continuité vers l'ouest de la déviation sud-est d'Évreux déjà en service. Le trafic de transit est-ouest (RN13 – RD613) ainsi qu'une partie du trafic d'échange seront captés par la déviation ;
- de capter et distribuer une partie des flux d'échange entre l'agglomération et les axes extérieurs ;
- d'alléger le trafic interne sur les voies urbaines d'Évreux et les traversées d'agglomération péri-urbaines, afin de redonner, à terme, un caractère plus urbain à ces voies.

L'opération a été déclarée d'utilité publique par décret en date du 16 novembre 1999 pris après avis du Conseil d'État, prorogé pour 5 ans le 11 novembre 2009.

Le projet fait l'objet d'un arrêté pleinement valable de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs milieux, en date du 28 juillet 2014.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Les travaux ont débuté en 2014 et ont été suspendus par arrêté préfectoral du 8 mars 2019, suite à l'annulation de l'arrêté loi sur l'eau par la Cour administrative d'appel de Douai le 28 février 2019.

Le dossier objet de l'enquête publique a pour objet l'obtention d'une autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement.

Éléments clés :

- **6 communes** concernées : Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Guichainville, Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent;
- **7,3 km** de section à 2x2 voies;
- **5 points d'échanges** : Les Fayaux, ZI de la Madeleine, Arnières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Cambolle;
- **16 ouvrages d'art** pour rétablir les cheminements et pour assurer la transparence hydraulique de l'infrastructure;
- **5 bassins** de récupération et de traitement des eaux de ruissellement.

Les personnes concernées sont invitées à donner leur avis, du 16 mars à 9 heures jusqu'au lundi 19 avril 17 heures, sur le projet de déviation sud ouest d'Évreux.

Pour connaître les lieux d'enquête et consulter le dossier d'enquête publique du projet :
<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Deviation-Evreux>

4 moyens pour que la population puisse s'exprimer :

1. En rencontrant la commission d'enquête, lors des 17 permanences prévues et réparties dans les mairies des communes d'Angerville-la-campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Guichainville, Parville et Saint-Sébastien-de-Morsent. (voir l'avis d'enquête publique pour les créneaux horaires)

2. En déposant un avis sur le registre numérique accessible :

- depuis le site internet de la préfecture de l'Eure <https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Deviation-Evreux>,
- par courriel directement sur deviation-sud-ouest-evreux@mail.registre-numerique.fr

3. En déposant un avis sur les registres papier mis à disposition dans les lieux d'enquête (Angerville-la-campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Guichainville, Parville et Saint-Sébastien-de-Morsent)

4. En adressant un courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête «Déviation d'Évreux» (Mairie d'Évreux, Place du Général de Gaulle, CS 70186, 27001 Évreux Cedex).

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex